

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3955>



# Mandats adoptés par le Conseil Départemental du SNES du 23 juin 2011

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -



Publication date: jeudi 23 juin 2011

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

**Au cours de ce Conseil Départemental, la commission « collègue » a longuement évoqué l'épreuve d'histoire des arts du DNB et la validation obligatoire du Livret Personnel de Compétences. Il ressort des débats que chaque établissement conduit ces deux pans de la réforme de l'Education Nationale selon des principes et des modalités qui lui sont propres. De quoi s'interroger sur le degré de cohésion que présente encore l'institution... A l'issue des débats, le conseil départemental a adopté les deux textes que voici :**



Le Conseil Départemental dénonce la dénaturation du brevet des collèges avec l'introduction, après celle de la note de vie scolaire, de l'épreuve d'histoire des arts à la session 2011. Il en déplore également la surévaluation. S'il n'est pas opposé à un enseignement de l'histoire des arts, ni à l'introduction d'une épreuve orale au Brevet National des Collèges, il s'élève contre l'organisation de cette épreuve dont les modalités ont varié selon les établissements, plaçant les collégiens du département dans une situation d'inégalité. Le brevet des collèges perd son caractère d'examen national, ce qui est à terme dommageable pour les élèves.

Le Conseil Départemental s'élève encore contre l'accroissement de la charge de travail parfois imposée aux enseignants sans contrepartie financière ni décharge horaire.

---

En ce qui concerne le Livret Personnel de Compétences, le Conseil Départemental conteste le bien-fondé de ce type d'évaluation qui conduit à la discrimination des élèves les plus fragiles - parmi lesquels les enfants présentant des handicaps – sans apporter aucune réponse pertinente au traitement des difficultés scolaires. En outre, à l'instar de la LDH et de la FCPE, nous nous inquiétons de la possibilité de fichage introduite par la numérisation nationale du LPC. De plus le Conseil Départemental condamne le LPC qui enferme l'acte d'enseignement dans une activité bureaucratique et routinière et conduit à une perte de sens de nos métiers. Loin d'être une innovation pédagogique, le LPC traduit une vision utilitariste de l'école, amenée à former des travailleurs dociles plutôt que des citoyens responsables et des êtres humains ouverts sur le monde.



**Fédération Syndicale Unitaire**